**Destinataires :** Participants au programme CanadaGAP et autres intervenants

**Date :** Le 1er avril 2022

**Objet :** Rappel – Les changements apportés au programme CanadaGAP entrent en vigueur le 1er avril

Le présent message vise à vous rappeler que les changements apportés au programme pour 2022 entrent en vigueur le **1er avril**.

**Guides CanadaGAP**

CanadaGAP souhaite rappeler aux participants au programme et autres intervenants que le *Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP* et le *Guide de salubrité des aliments pour les produits de serre de CanadaGAP* ne seront pas mis à jour et réédités pour 2022. Quelques corrections mineures ont été apportées aux guides avant la saison de croissance 2022. Ces corrections mineures n'affectent pas le numéro de la version des guides. Les corrections (suivi des modifications) sont disponibles sur le site Web de CanadaGAP à : https://www.canadagap.ca/fr/manuals/downloads/

> ***RAPPEL*** *:* Même si les Guides CanadaGAP demeurent inchangés pour 2022, votre propre exemplaire du guide doit être révisé annuellement pour confirmer que vous maintenez les procédures et/ou pour refléter tout changement dans votre entreprise.

**Documents CanadaGAP – Numéros de version en vigueur**

Tel qu'annoncé précédemment, d'autres documents CanadaGAP ont été mis à jour pour 2022. Consultez l'aperçu ci-dessous des numéros de version actuels de chaque document :

- **Guides de salubrité des aliments CanadaGAP – Version 9.0 (mise à jour)**
- **Listes de contrôle de l'audit CanadaGAP (toutes) – Version 9.1**
- **Guide de gestion du programme CanadaGAP – Version 9.2**

Téléchargez la version la plus récente de chaque document dont vous avez besoin à partir du site Web CanadaGAP à : **www.canadagap.ca/fr/**

**Mises à jour du site Internet de CanadaGAP**

Le site Web de CanadaGAP est continuellement mis à jour; ceci comprend la section Foire Aux Questions (FAQ) qui a été mise à jour en fonction des versions courantes du programme CanadaGAP. De nouvelles questions ont également été ajoutées pour aborder de nouveaux sujets pertinents. Nous vous invitons à utiliser la FAQ comme ressource principale pour obtenir les réponses à des questions précises et pour avoir un aperçu des questions courantes qui concernent tous les participants au programme, les auditeurs et les autres parties intéressées.

**Nouvelles options de certification :** En tant que rappel, les options E et F (non reconnues par GFSI) sont disponibles à partir d'aujourd'hui. Pour de plus amples renseignements, voir **le communiqué de CanadaGAP du 11 mars 2022**.

**Des questions ?** Si vous n'avez pas accès à la version électronique des documents présentés ci-dessus, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de CanadaGAP pour les obtenir.

*CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs » ) parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.*